

CONFERENCE SOCIALE MENSUELLE DE L'IAJP DU 19 MARS 2015

Thème : LES INEGALITES NATURELLES ET LES INJUSTICES SOCIALES : QUELLES PERSPECTIVES POUR UNE VIE EPANOUIE EN SOCIETE ?

Par Monsieur Barnabé VIGAN, « Philosophe chrétien, Eveilleur du Possible » et Enseignant à l'Institut Pontifical Jean-Paul II

INTRODUCTION

Une lecture attentive des termes de référence laisse aisément apparaître le problème de fond soumis à notre réflexion, à savoir : quelle est la cause profonde des injustices qui minent et fragilisent le tissu social ? Les injustices sociales constitueraient-elles des actes ou des conséquences d'actes librement posés, que nous pourrions donc reprendre et corriger dans un effort de volonté personnelle, collective ou politique ? Ou, alors, renverraient-elles à une fatalité, par-delà nos efforts divers et multiples, à un mal contre quoi nous ne pourrions rien ou, en tout cas, pas grand-chose ? Un mal social qui renverrait à un mal radical, à un fonds commun d'inégalités logées dans la nature humaine ?

Or, pour nous, vivant dans le Bénin de 2015, la question indique un lieu, vieux de 25 ans. Elle renvoie à la grande Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et, plus précisément, à son mot fort, tel que formulé par le Rapporteur général de la Conférence : « Nous avons vaincu la fatalité ! ». Mais la question demeure aussi actuelle, très actuelle même, au regard des prochaines échéances électorales et pour la qualité morale du débat en cours. Que signifiait donc cela : « Nous avons vaincu la fatalité » ? Et que dire aujourd'hui de toute la morosité ambiante, de cette indifférence quasi nationale vis-à-vis de février 90 ?

Nous proposons une réflexion en deux temps :

- 1/ Les inégalités naturelles et les injustices sociales : relation de cause à effet ?
- 2/ Quelles perspectives pour une vie épanouie en société ?

I- LES INEGALITES NATURELLES ET LES INJUSTICES SOCIALES : RELATION DE CAUSE A EFFET ?

I.1- LA TOUTE PREMIERE INJUSTICE : LA LIBERTE VIOLE LE DROIT

Le bon sens prescrit de comprendre le terme « inégalité » en partant d'abord du terme « égalité », dont il est le contraire. Nous ne saurions, en effet, jamais dire ce qu'est l'inégalité si nous ne possédions, auparavant, quelque notion, quelque idée, si petite soit-elle, de l'égalité. « Inégalité » dit d'abord, radicalement, « non-égalité » ; « absence d'égalité ». Et la notion d'« inégalité naturelle » désigne une « non-égalité », une différence qui a sa source dans la nature et qui, par conséquent, ne vient pas de la volonté des hommes. Ainsi, par exemple, de la

différence homme/femme : c'est une inégalité naturelle à grands retentissements psychologique, physiologique et anthropologique.

Or, la sensibilité humaine ne sait pas toujours s'ouvrir d'emblée à la nécessité qui, ainsi, s'impose. Au lieu de se poser en attitude d'accueil et d'écoute, elle s'oppose et refuse de composer avec la nature. On connaît le leitmotiv du féminisme à la Simone de BEAUVOIR : « On ne naît pas femme, on le devient ». C'est sous ce rapport élémentaire que les deux notions d'« inégalité naturelle » et d'« injustice sociale » nous paraissent pour la première fois se rencontrer ou, en tout cas, s'interpeler l'une l'autre.

La toute première injustice est donc causée dans l'ordre du sens par la liberté du sujet humain ; l'injustice survient lorsque le libre vouloir se plaît à contester l'ordre naturel avec plus ou moins de véhémence. Une telle injustice n'est pas naturelle, mais sociale et culturelle : elle l'est par son lieu de naissance et de manifestation, à savoir, la société civile. Le libre vouloir du sujet humain devrait aller à l'école du bon sens. Il y apprendrait alors, par exemple, que l'affirmation, ci-dessus, d'une inégalité naturelle des sexes ne saurait exclure que par ailleurs, sur bien d'autres plans, tous aussi naturels, l'homme et la femme soient et demeurent constitués égaux l'un de l'autre. Ils sont égaux en dignité !

Nous rendons grâce, personnellement, aux organisateurs des présentes Conférences Sociales Mensuelles. En nous invitant à étudier les relations possibles de cause à effet entre les inégalités naturelles et les injustices sociales, ils ont pris soin de poser les fondamentaux, dont notamment « le principe des inégalités naturelles et le combat contre les injustices nées de ces inégalités naturelles au plan social ». Mieux, ils ont posé, comme au fronton de l'artillerie, un mot fort de la doctrine sociale de l'Eglise : « Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible, dans la société civile, l'élévation de tous au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes. Mais contre la nature, tous les efforts sont vains. » (Pape Léon XIII, Encyclique *Rerum Novarum*, 15.05.1891).

Ainsi, les notions d'inégalité et d'injustice portent en elles la même requête ; elles ne se suffisent jamais à elles-mêmes ; elles renvoient chaque fois à quelque chose et à un lieu, à un état, dont elles suggèrent la présence ou l'absence, ou la perte. En arrière d'elle, par exemple, la notion d'inégalité renvoie à l'ordre de la nature : c'est une inégalité naturelle. En avant, elle regarde ou concerne des objets discrets et distincts : inégalité des *sexes*, inégalité des *caractères*, inégalité des *destins*, etc.

Comment aller au principe des inégalités naturelles et des injustices sociales ? Nous proposons de nous tourner vers un grand théoricien de la chose politique des temps modernes, Jean Jacques ROUSSEAU. Nous serons conduits, à terme, vers un lieu spirituel, éthique où il sera possible de découvrir un autre principe des inégalités naturelles, qui élargira et personnalisera le chemin de pensée jusqu'alors parcouru.

I.2- LES DEUX SOURCES DES INEGALITES : UNE LECTURE DE ROUSSEAU

Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Rousseau écrit :

« Je conçois, dans l'espèce humaine, deux sortes d'inégalités : l'une, que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme ; l'autre, qu'on peut appeler inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie ou du moins autorisée par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents privilèges dont quelques-uns jouissent au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir. »¹

Or, déjà un peu plus haut, dès les premières lignes du même ouvrage, l'auteur entendait « méditer sur l'égalité que la nature a mise entre les hommes, et sur l'inégalité qu'ils ont instituée »².

Il y aurait ainsi chez ROUSSEAU deux sources, deux modalités distinctes de l'inégalité, à savoir : d'une part, celle qui provient de la nature et, de l'autre, celle qu'instituent les hommes pour les besoins du vivre en commun. L'inégalité instituée par les hommes n'est pas, en effet, dite naturelle, mais « morale ou politique ». De part et d'autre, nous observons néanmoins un même synonyme de l'« inégalité », à savoir : la « différence ». Dans l'inégalité naturelle, les êtres humains se différencient les uns des autres sous les rapports de l'*âge*, de la *santé*, des qualités *physiques, intellectuelles et spirituelles*, etc. Dans l'inégalité morale ou politique, ils se différencient entre eux sous les rapports du pouvoir, de l'avoir, du valoir, etc ; toutes choses qui ne relèvent pas de la nature, mais sont attribuées dans la société civile.

ROUSSEAU interdit néanmoins de chercher « quelque liaison essentielle entre les deux inégalités ; car ce serait demander en d'autres termes, si ceux qui commandent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent, et si la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu, se trouvent toujours dans les mêmes individus, en proportion de la puissance ou de la richesse »³.

L'interdiction de liaison essentielle ne manque guère de pertinence ; car, qui oserait jamais tirer motif des différences de santé, de force ou d'intelligence entre deux individus pour crier à une injustice naturelle ou même dénoncer quelque injustice ? Et que voudrait même dire cela : « une injustice naturelle » ? La nature serait donc injuste ? Les anciens Grecs auraient-ils mal vu, mal jugé ? Seraient-ils passés à côté du vrai lorsqu'ils appelaient l'univers du beau nom de « *cosmos* », ce qui signifie : « ordre » et « justice » ? On ne saurait non plus tirer motif des mêmes différences naturelles pour disqualifier des citoyens quant à leur droit fondamental d'exercer ou de contrôler le pouvoir ; ou pour en décharger d'autres d'observer la loi. Nul ne saurait non plus

¹ Jean-Jacques ROUSSEAU : *Œuvres complètes*, T.2 Œuvres philosophiques et politiques : des premiers écrits au Contrat social. 1735-1762, Paris 1971, Editions de Seuil, p.211

² *Ibidem*, p.204

³ *Idem*.

comprendre l'idée d'une « inégalité naturelle » à partir de celle de « l'égalité que la nature a mise entre les hommes » ; comme s'il avait fallu perdre l'égalité pour chuter dans l'inégalité.

Pour toutes ces considérations, les inégalités naturelles ne peuvent être considérées comme causes des injustices sociales.

I.3- L'INEGALITE MORALE OU POLITIQUE, SOURCE POTENTIELLE DES INJUSTICES SOCIALES

Et pourtant, la même interdiction résonne également comme une mise en garde, une invitation à la vigilance ; car, l'ordre moral ou politique, est aussi celui dans lequel il arrive que les différents privilèges des uns tournent bien vite au préjudice des autres : on profite d'une position sociale notable ou d'une fonction politique confirmée pour s'arroger des droits qu'on ne saurait jamais avoir autrement ou, pire encore, pour en priver ou en avantager d'autres de manière tout aussi arbitraire voire injuste.

Mais s'il peut y avoir une relation de cause à effet, si l'inégalité morale ou politique *peut* générer de l'injustice sociale, il ne s'y agira pas de fatalité ; la liaison de l'une à l'autre n'est jamais une « liaison essentielle » : la grande Conférence des Forces Vives de la Nation, de février 1990 en constitue une belle illustration : « Nous avons vaincu la fatalité ! » Mais aujourd'hui, instruits à l'école de la réalité sociale, économique et politique, nous savons bien aussi qu'il ne s'agit jamais d'une victoire acquise une fois pour toutes. « Au travail, mes amis ! », martelait du même élan le même Rapporteur général de la Conférence. Comment envisager le combat contre les injustices sociales que pourrait générer un exercice arbitraire du pouvoir politique ? Comment se mettre au travail dans la société civile pour espérer vaincre la fatalité ? Quelles sont les perspectives pour une vie épanouie en société ?

II- QUELLES PERSPECTIVES POUR UNE VIE EPANOUIE EN SOCIETE ?

II.1- QUESTIONS DE METHODE

La réflexion est invitée à dégager les perspectives requises pour une vie épanouie en société. Il s'ensuit au moins deux exigences de méthode. D'une part, les perspectives recherchées ne sauraient être imposées du dehors, à partir, par exemple, des goûts, des sensibilités, des positions subjectives de l'observateur. C'est l'exigence théorique de partir de l'objet lui-même, à savoir : les inégalités naturelles et les injustices sociales : tel objet, telle intelligence. D'autre part, le terme de « perspective » situe déjà le lieu du problème comme un lieu pluridimensionnel.

C'est, en effet, d'abord un lieu logique et dialogique, où la parole tient toute sa place. La parole rassemble et réunit en conférence les forces vives de la cité politique pour donner de commencer à échanger sur la situation sociale. La parole, ainsi cultivée et échangée, réalise une victoire de la culture sur l'ordre de la nature, et sur le fait brut : elle éclaire le fait vécu senti ou ressenti, qu'elle convertit en idée, en concept, par le biais du langage négatif constitutif d'objectivité, à savoir : « ceci n'est pas cela ».

C'est ensuite un lieu psychologique : Ressaisi et questionné dans le milieu de la parole, le fait vécu est déjà un fait interprété, un objet perçu et vécu, senti et ressenti par un être humain dans sa chair physique et sociale. Les inégalités ne se cachent pas ; elles sautent à l'œil ; elles sont perçues et reconnues. Les injustices ne se dissimulent pas non plus. Subies et ressenties, elles fragilisent toujours le champ social, déterminant les comportements des uns vis-à-vis des autres. Or, la perception, en tant que processus psychologique, est un moment décisif structurant du comportement humain : voir, c'est déjà juger et c'est aussi, déjà, s'impliquer, s'engager d'une manière ou d'une autre dans le sillage du perçu. C'est donc, enfin, un lieu critique et pratique, à la fois épistémologique et esthétique. Quelle est la qualité d'acte de notre perception de quelque chose ? Se fait-elle écoute attentive, silence respectueux, admiration, amour bienveillant et désintéressé du bien qui est dans l'autre être ?

Une même question traverse tous ces lieux, à savoir : Quelles tendances les inégalités naturelles et les injustices sociales qui nous côtoient éveillent-elles en nous ? Quels besoins suscitent-elles fondamentalement en nous ? Comment comprendre les inégalités et les injustices de telle manière qu'il s'en dégage des perspectives heureuses pour une vie épanouie en société ? Comment fonder en profondeur la victoire d'un jour pour la convertir en victoire historique en deçà de quoi il ne puisse plus être question de descendre ?

Comme il apparaît, cette deuxième étape de notre méditation s'annonce plus dense que la première. Elle l'est déjà par ses enjeux. Nous voudrions encore partir de ROUSSEAU, de sa conception de l'espèce humaine, de la lumière de sens qu'il projette sur la réalité. Les enjeux sont, en effet, de même ordre et de même portée que ceux qui apparaissent dans le passage du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* au *Contrat social*.

II.2- UNE PERSPECTIVE THEORIQUE

II.2.1- La théorie des deux états de l'humanité : le baromètre du corps propre

Le courageux effort de pensée déployé dans le *Discours* prépare utilement le moment du *Contrat social*. Il s'agirait de limiter le pouvoir politique dans sa prétention à se prendre pour absolu, pôle fondateur de soi par soi. L'inégalité morale ou politique est justement limitée par l'inégalité naturelle ou physique. Et la notion de l'inégalité comme telle se trouve elle-même limitée, contrôlée et fondée par celle de l'égalité.

ROUSSEAU distingue deux types d'humanité, à savoir : l'humanité à l'«état sauvage» et l'humanité à l'« état civil ». L'égalité est le statut naturel de « l'homme sauvage » ; l'inégalité, celui de « l'homme civilisé ». Le texte ci-dessous, extrait du *Discours* annonce déjà avec bonheur la problématique que le *Contrat social* viendra fonder et développer. ROUSSEAU a le mérite ici d'introduire à la réflexion à partir de la notion du « corps ». L'être égal à soi, épanoui dans son propre corps, robuste et prêt à toutes épreuves dans le milieu physique, réalise déjà la perspective d'une vie épanouie en société.

« Le corps de l'homme sauvage étant le seul instrument qu'il connaisse, il l'emploie à divers usages, dont, par le défaut d'exercice, les nôtres sont incapables ; et c'est notre industrie qui nous ôte la force et l'agilité que la nécessité l'oblige d'acquérir. S'il avait eu une hache, son poignet romprait-il de si fortes branches ? S'il avait eu une fronde, lancerait-il de la main une pierre avec tant de roideur ? S'il avait eu une échelle, grimperait-il si légèrement sur un arbre ? S'il avait eu un cheval, serait-il si vite à la course ? Laissez à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ces machines [hache, fronde, échelle, cheval] autour de lui, on ne peut douter qu'il ne surmonte facilement l'homme sauvage ; mais si vous voulez voir un combat plus inégal encore, mettez-les nus et désarmés vis-à-vis l'un de l'autre, et vous reconnaîtrez bientôt quel est l'avantage d'avoir sans cesse toutes ses forces à sa disposition, d'être toujours prêt à tout événement et de se porter, pour ainsi dire, toujours tout entier avec soi. »⁴

Trois idées centrales retiennent ici le plus l'attention.

- D'abord le combat de l'être humain dans le milieu de vie ; l'usage que l'être humain fait de son corps, aux prises avec le monde extérieur. L'usage se révèle inégal. Mais l'avantage comparatif va à l'homme sauvage, par cela même qu'il est le seul à savoir entraîner et développer son corps jusqu'à ses plus hautes capacités.
- Ensuite, le combat-duel de l'homme à l'état sauvage et de l'homme à l'état civil. Le combat est inégal : porté par son arsenal d'outils, l'homme civil l'emporterait toujours ; mais alors il triompherait sans gloire ! Car le trait d'inégalité monterait plus haut et plus frappant, à l'avantage de l'homme naturel dès que les deux se retrouveraient nus et désarmés vis-à-vis l'un de l'autre.
- Enfin, l'être humain accompli dans le combat. C'est l'idée de *l'être pleinement égal à soi*, qui représente l'avantage le plus naturel et, sans doute le plus constitutif de l'humain : « l'avantage d'avoir sans cesse toutes ses forces à sa disposition, d'être toujours prêt à tout événement et de se porter, pour ainsi dire, toujours tout entier avec soi ». Telle est l'égalité de l'homme à l'état sauvage.

II.2-1 Qu'est-ce que l'état de nature ?

L'état de nature, chez ROUSSEAU ne correspond pas à quelque chose de positif. Il ne s'agit pas d'une donnée historique. Nous ne connaissons, ici et maintenant, que l'homme civilisé.

« Laissons donc tous les livres scientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hommes tels qu'ils se sont faits, et méditant sur les premières et plus simples opérations de l'âme humaine, j'y crois apercevoir deux principes antérieurs à la raison, dont l'un nous intéresse ardemment à notre bien-être et à la conservation de nous-mêmes, et l'autre nous inspire une répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible, et principalement nos semblables. C'est du concours et

⁴ Jean-Jacques ROUSSEAU : *Œuvres complètes*, T.2 Œuvres philosophiques et politiques : des premiers écrits au Contrat social. 1735-1762, Paris 1971, Editions de Seuil, p.213

de la combinaison que notre esprit est en état de faire de ces deux principes, sans qu'il soit nécessaire d'y faire entrer celui de la sociabilité, que me paraissent découler toutes les règles du droit naturel ; règles que la raison est ensuite forcée de rétablir sur d'autres fondements, quand, par ses développements successifs, elle est venue à bout d'étouffer la nature. »⁵

L'homme à l'état de nature est régi par deux principes : la conservation de soi et la sollicitude pour tout être sensible et, principalement, pour tout être humain, son semblable. La sollicitude est, ici, en effet, « répugnance naturelle à voir périr ou souffrir ». Et pourtant, il ne s'y agit pas encore de « sociabilité », ni d'une disposition de la raison comme faculté. La raison, en effet, tend, par ses développements successifs, à venir à bout de la nature, à l'étouffer. Ne pourrait-on pas, de là, déjà avancer que la raison se situe dans une relation d'injustice vis-à-vis de l'état de nature ?

II.2.3- Justice, égalité, injustice, inégalité

A partir d'ici, nous découvrons des ressources nouvelles pour tenter une nouvelle approche sémantique des notions de justice et d'égalité, comme de leurs contraires, l'injustice et l'inégalité.

L'acte juste, c'est l'acte conforme à la règle qui régit l'état considéré ; peut être qualifié de juste tout acte *ajusté* aux principes régulateurs de l'état. L'injustice consisterait alors dans la violation de ces mêmes principes, peu importe les motifs qui voudraient justifier la violation.⁶ L'égalité, à ce stade, n'est pas encore d'ordre arithmétique ; elle n'indique pas un rapport entre deux réalités distinctes, que l'on pourrait comparer entre elles, l'une à l'autre, sous un angle donné, par exemple, celui de l'âge ou du sexe. L'égalité dit radicalement la qualité de l'être égal à soi, l'être accompli, l'être au repos : l'être se portant toujours tout entier avec soi.

Il apparaît alors que les notions d'égalité et d'inégalité ne s'excluent pas ; elles ne s'opposent pas non plus. L'inégalité naturelle signifie à notre intelligence que les hommes sont non seulement distincts mais encore différents les uns des autres ; on ne saurait les confondre ni les fondre dans un même ensemble comme s'il s'agissait d'éléments mathématiques. De plus,

⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU : *Œuvres complètes*, T.2 Œuvres philosophiques et politiques : des premiers écrits au Contrat social. 1735-1762, Paris 1971, Editions de Seuil, p.210

⁶ Il n'est guère évident que ROUSSEAU nous cautionne pleinement sur ce point de la lecture. Car, pour lui, l'existence des notions du juste et de l'injuste ne va pas de soi dans l'état de nature. « Les philosophes, qui ont examiné les fondements de la société, ont tous senti la nécessité de remonter jusqu'à l'état de nature, mais aucun d'eux n'y est arrivé. Les uns, observe ROUSSEAU, n'ont point balancé à supposer à l'homme dans cet état la notion du juste et de l'injuste, sans se soucier de montrer qu'il dût avoir cette notion, ni même qu'elle fût utile. D'autres ont parlé du droit naturel que chacun a de conserver ce qui lui appartient, sans expliquer ce qu'ils entendirent par appartenir. D'autres, donnant d'abord au plus fort l'autorité sur le plus faible, ont aussitôt fait naître le gouvernement, sans songer au temps qui dut s'écouler avant que le sens des mots d'autorité et de gouvernement pût exister parmi les hommes. Enfin tous, parlant sans cesse de besoin, d'avidité, d'oppression, de désirs et d'orgueil, ont transporté à l'état de nature des idées qu'ils avaient prises dans la société : ils parlaient de l'homme sauvage, et ils peignaient l'homme civil. Il n'est pas même venu dans l'esprit de la plupart des nôtres de douter que l'état de nature eût existé, tandis qu'il est évident, par la lecture des livres sacrés, que le premier homme, ayant reçu immédiatement de Dieu des lumières et des préceptes, n'était point lui-même dans cet état, et qu'en ajoutant aux écrits de Moïse la foi que leur doit tout philosophe chrétien, il faut nier que, même avant le déluge, les hommes se soient jamais trouvés dans le pur état de nature, à moins qu'ils n'y soient retombés par quelque événement extraordinaire : paradoxe fort embarrassant à défendre et tout à fait impossible à prouver. » (*Discours.* ; pp.211-212)

chaque être humain est égal non pas à un autre, mais à soi-même et à soi seul. Inégalité et égalité s'appartiennent et se recouvrent mutuellement.

Cette nature de l'être humain le quitte-t-elle fondamentalement à l'avènement du Contrat social ? Le corps politique ne la conserve-t-elle pas toujours comme s'il s'agissait du corps d'une seule et même personne humaine ? N'est-ce pas toujours en tant que souverain que le peuple se détermine à l'acte politique ? Autrement dit, les représentants du peuple béninois, réunis en Conférence des Forces Vives de la Nation le 19 février 1990 au PLM Alédjo, pouvaient-ils en toute conséquence entrer en débats sans avoir au préalable exprimé la requête et proclamé explicitement le principe de la souveraineté du peuple sur l'Etat et son Gouvernement ? L'Etat ne peut pas convoquer le peuple pour ainsi dire en Assemblée générale sans que les décisions issues des travaux ne s'imposent à l'Etat lui-même, à l'Etat d'abord.

Comment la vérité théorique ainsi affirmée se pourra-t-elle vivre dans la pratique ?

II.3- DE QUELQUES PERSPECTIVES PRATIQUES

II.3.1- La perspective du sens de l'histoire : liberté humaine et fragilité du Contrat

Les témoins à la Conférence des 19-28 février 1990 au Bénin, ainsi que les observateurs attentifs racontent, unanimes, que la décision de la souveraineté aura été l'un des moments les plus critiques de la grande rencontre nationale. Dès lors que fut posée l'incontournable requête de la souveraineté populaire sur l'Etat, tout a failli basculer à tout moment et à propos de tout. Et ce fut ainsi, jusqu'au discours final, où le Chef de l'Etat, le Président Mathieu KEREKOU, était attendu pour se prononcer de façon solennelle, pour ou contre les décisions de la Conférence. L'incertitude fut totale et, l'angoisse, à son comble. D'aucuns vont même jusqu'à dire que le Chef de l'Etat tenait sur soi, en ce pathétique matin-là du ... février 1990, deux discours contradictoires : l'un dans la poche de droite, et l'autre, dans celle de gauche ! L'option pour la souveraineté populaire requise éclata soudain pour la Nation comme une grande libération et une victoire inouïe. D'où allait s'élever quelques instants après, comme à la fois une vérité de fait et une prophétie, le cri du Rapporteur général : «Au travail mes Amis ! Nous avons vaincu la fatalité !». On comprend que dans aucun des quelques pays africains que l'exemple béninois va entraîner aussitôt à sa suite, « le miracle » n'ait pu se produire !

Voilà qui ramène à la question de méthode : Comment la vérité théorique affirmée peut-elle se vivre avantageusement dans la pratique ? Comment s'organiser pour qu'elle rassemble au bénéfice de tous, pour le bien commun ? Comment l'homme Mathieu KEREKOU a-t-il été possible en tant qu'exécuteur libre et responsable, veilleur et protecteur des décisions de la grande Conférence ?

Nous percevons encore mieux le bénéfice théorique de la médiation par ROUSSEAU. Chaque être humain, observons-nous avec lui, est égal à soi-même. Chacun est un soi. Cette signification de l'inégalité naturelle n'est pas sacrifiée dans le passage de l'état de nature à l'état civil. En effet, un pouvoir politique qui voudrait gouverner selon le principe de l'égalité mathématique manquerait radicalement de pouvoir ; parce qu'il aurait manqué au pouvoir

comme tel. Il importe au politique d'avoir du flair, et du flair historique : savoir se donner, tel un chien de garde, la bonne et juste intuition du sens de l'histoire sociale, culturelle et politique.

II.3.2- La perspective du besoin d'admirer : pour un deuxième principe des inégalités naturelles

Mais nous devons porter plus loin la distinction rousseauiste des deux états. Car, dans l'état civil, celui de l'impossible élévation de tous au même niveau, l'inégalité véritable n'est pas un particulier ; elle est un universel concret : l'inégalité, c'est la non-égalité. Autrement dit, le principe de l'égalité affirmé de l'homme à l'état sauvage ne vaut comme tel que pour le seul état sauvage. Dans l'état civil, nous n'avons que l'inégalité : chaque être humain ne se trouve pas seulement distinct d'un autre et de tout autre ; chacun se trouve, à son propre niveau, dans sa propre sphère d'individualité, distinct et distant de soi, séparé de soi, indisponible à soi et affecté de besoins par rapport à soi. Chacun est habité et creusé par des besoins qu'il ne peut pas satisfaire soi-même.

Quel besoin suis-je donc pour moi-même ? Qu'est-ce, à cette étape, que l'être humain en tant que besoin ? Le Contrat, avons-nous vu, reste précaire, fragile : nous gardons toujours le pouvoir de revenir à nous-même, de décider de retirer notre épingle du jeu, en vertu justement de notre liberté foncière. Il s'agit désormais du besoin, non de renoncer à soi pour une idée ou une cause, quelque juste ou noble soit-elle, mais, plus fondamentalement, du besoin de renoncer à soi-même pour quelqu'un, une personne, à qui l'on s'attache librement et personnellement.

« Il y a en nous le besoin d'admirer ceux qui nous dépassent, qui franchissent nos barrières, qui nous projettent avec eux vers un monde plus beau.

Nous regardons avec joie les grands artistes, les cosmonautes, les étoiles du sport, les savants, les chefs d'Etat... leur succès nous dépasse et nous fascine »

Ce bout de texte récemment rencontré dans un livret de prière de neuvaine à St Joseph nous paraît porteur d'un souffle et d'une dynamique propres à ouvrir un horizon nouveau à la problématique ici mise en chantier. La relation d'inégalité naturelle est relation de dépassement et d'entraînement. Soit A et B, deux individus concrets.

- A dépasse B ; A franchit les barrières de B, tout ce qui bloque et limite B dans sa course légitime vers l'accomplissement. Mais, si A franchit les barrières de B, A entraîne aussi avec soi B vers un monde plus beau.
- A quelle condition l'entraînement peut-il s'opérer ? A la condition que B admire A pour lui-même.
- Là où l'entraînement ne suit pas, il y a déjà injustice sociale. Mais, c'est une injustice dont la responsabilité incombe à B, et, sans doute aussi à A. Car, A ne franchit en vérité les barrières de B que dans la juste mesure où A projette avec soi B vers un monde plus beau.

Il se perçoit une originalité du texte, qu'il convient de relever. Nous y gagnons un nouveau principe des inégalités naturelles. Le premier disait l'impossibilité naturelle pour les êtres humains, dans la société civile, de s'élever tous au même niveau. Le nouveau principe affirme et fonde la

possibilité offerte à chacun et à tous de se dépasser soi-même à la faveur de tout être humain à la fois proche et différent. L'enfer, ce ne sera jamais les autres ; ce ne sera jamais soi-même non plus, vu qu'il y a en chacun le besoin (et donc la tendance y correspondante) d'admirer autrui. Plutôt qu'un loup, l'homme se découvre ainsi « l'ami possible de l'homme », selon le beau mot de Paul RICOEUR.

Mon être-projeté vers l'accomplissement dépend de moi ! Je suis donc mon tout premier ami de moi-même. Une seule ressource : que j'admire ceux qui me dépassent. A les admirer, à les regarder avec joie, bienveillance et générosité je me trouve projeté avec eux vers un monde plus beau. Tel nous paraît le maître mot du principe de l'inégalité naturelle, inscrit en lettre d'or sur la réalité humaine. Il y a certes des différences, des inégalités dans la nature entre les individus, les sociétés ou les peuples distincts. Certains se voient bloqués, limités à un point de leur développement pendant que d'autres les rejoignent et les dépassent plus ou moins aisément. IL ne saurait s'y agir, cependant, de différences ou d'inégalités de nature. Une différence de nature ne se laisse pas gommer, effacer ni réduire.

Vivre alors, c'est vivre avec ; vivre à la faveur de ; vivre pour autrui, au sens où un Monseigneur Isidore de SOUZA se donnait comme devise d'entrée en charge épiscopale : « Je veux être un évêque qui vit avec ». Ainsi, loin de freiner, de piétiner ou d'écraser les autres, la réussite, la performance des uns se réalise telle qu'elle devient un levier propulseur, un tremplin puissant pour la libération, la promotion des autres sans distinction.

Telle nous paraît la signification forte de ce deuxième principe des inégalités naturelles : ce sont des différences de niveau ou de fonction où le plus fort présentement projette avec soi le moins fort vers un monde plus beau, et comme à son propre insu ! L'unique condition exigée, c'est l'admiration du plus par le moins.

D'ici s'offre à la médiation la mutualité des cinq doigts de la main. Qu'est-ce qu'une main d'homme ou de femme ? Regardez-la ! Regardez la personne humaine et admirez dans sa main la merveille qu'elle est ! Aucun doigt ne ressemble à l'autre ; ils sont tous inégaux, s'arrêtant chacun quelque part dans leur étirement naturel, comme impuissants à pouvoir aller plus loin. Pourtant, de leur rapprochement naturel, spontané, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire savent s'unifier pour prolonger la paume et la conduire à se dépasser pour saluer, accueillir, recevoir plus largement tout don extérieur. Mais, dans le même temps, les quatre doigts se savent bien limités, bien impuissants loin du pouce... Que peut l'homme sans sa main, sans ses cinq doigts ? Mieux, que ne peut-il pas avec eux ? Les anciens Grecs avaient bien observé, qui finirent par dire que « l'homme pense parce qu'il a une main » (ARISTOTE). Et le bon sens nous enseigne que personne ne connaît jamais rien correctement tant qu'il n'a pas mis, comme on le dit vulgairement, la main à la pâte. La main, comme mutualité des cinq doigts, dit la merveille des inégalités naturelles.

D'ici s'éclaire le beau mot de l'Apôtre des Gentils, saint PAUL : « Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort » (.....). Je suis fort, ou je le deviens simplement en me tenant plein d'admiration aux côtés du Fort, qui, dans sa Toute-puissance a déjà franchi toutes les barrières et même la barrière la plus redoutable de toutes, la barrière de la Mort et de l'Enfer. Le Fort qui, en

vertu de sa victoire inouïe, m'a, une fois pour toutes, projeté avec lui vers le monde de la Vie en éternité.

CONCLUSION

A tout prendre, on ne saurait prétendre chercher dans les inégalités naturelles une raison, une quelconque justification des injustices sociales. On a voulu parfois faire comme si la cause des injustices dans les sociétés se trouvait aussi dans une malfaçon du monde, comme si le Créateur devait répondre de nos maux. Tout au contraire, c'est la bonne et juste conscience des inégalités qui nous donne le courage du possible en tant que courage de penser l'agir social, audace en présence des injustices sociales comme de toute injustice possible.

Il nous est apparu en fin de parcours, que la valeur éthique principale, essentielle constitutive de la relation d'inégalité naturelle, c'est sa fonction d'entraînement. Entraînement gracieux de l'inférieur par le supérieur, du moins fort par tout plus fort, du moins élevé par tout plus élevé. Mais, entraînement d'un genre tout particulier, où l'être entraînant s'ignore et se dépasse soi-même comme entraînant, pendant que l'être entraîné n'a pas d'autre manière d'être dans la relation que celle d'admirer. Entraîner sans se voir soi-même. Admirer sans désirer posséder ni s'aliéner l'autre.

A l'intérieur de la relation, franchir la barrière de quelqu'un, c'est en même temps et du même geste le projeter vers un monde plus beau. Le ressort de l'acte projetant consiste dans la simple admiration ; mais n'est-ce pas déjà sous-entendre la bonne disposition naturelle de l'être dépassant, sa sollicitude bienveillante, naturelle et donc discrète pour l'être dépassé ? Certes. De là la remarquable leçon de sagesse : en quelque situation que ce soit, pour commencer à faire bouger et débloquent les choses, pour s'engager à nouveau frais dans la voie du droit accomplissement de soi, il suffit de s'appliquer à admirer l'autre et tous les autres qui passent et nous dépassent, qui réussissent à nos côtés.

Tout bloqué en bordure de chemin pourra alors s'écrier ou se convaincre à tout moment, en son for intérieur : « C'est pour moi ! » « Jamais contre moi ! » « C'est pour moi aussi qu'untel réussit à franchir la barrière. Il me dit et m'atteste, preuve à l'appui, que, pour un existant libre et responsable, les situations extérieures ne sont pas subies ; elles sont assumées, à cœur vaillant. A cœur vaillant, rien d'impossible !